

APICULTURE.

L'apiculteur, comme tous les ouvriers des diverses professions, a besoin d'étudier son art, de le comprendre, de le raisonner.

Considération sur les abeilles. Nécessité de bien les soigner et de ne jamais les tuer.

L'intérêt de l'humanité est essentiellement lié à la pratique générale de la justice et de la bonté envers tous les êtres, notamment envers les animaux gros ou petits, et dans tous nos rapports avec eux.

Appliquons à l'abeille, en la prenant pour exemple, ces principes qui pourraient s'appliquer à tous les insectes, si nous connaissions les utiles fonctions que le Créateur attribue à chacune de leurs nombreuses familles.

Les abeilles sont destinées, dans l'ordre naturel, à extraire des plantes, le miel et la cire, à user de ses deux substances, d'abord pour se nourrir et se loger, puis à placer l'excédant à notre portée pour satisfaire à nos propres besoins, sous une foule de formes. Elles savent mieux que tous les naturalistes sur quelles plantes, sur quelles parties, dans quelle saison, à quelle heure du jour elles peuvent trouver leur précieux butin.

N'est-il pas évident dès lors que tuer une abeille sans nécessité, par plaisir, par légèreté ; que la blesser, la mutiler ou lui causer une souffrance quelconque qui altère ses facultés et déprécie sa valeur ; que même la troubler dans son travail en l'effarouchant, en la chassant d'une fleur ou d'un arbuste dont elle tire le miel ou la cire, etc ; que seulement troubler le repos et la sécurité dont elle a besoin pour reprendre son important travail, c'est nuire injustement, non seulement à l'animal, mais à la société qui attend ses produits ; à la société que l'on prive aussi du travail que l'insecte alors n'exécute pas, ou qu'il exécute moins bien que si l'on eût agi envers lui avec la justice, la bonté, la prudence et la circonspection qui lui étaient dues.....

Ce n'est pas seulement dans les champs, prés, bois, jardins et vergers etc., où les abeilles accomplissent leur tâche, qu'on doit tendre à leur égard, comme avec tous les animaux, au double bord de la justice et de l'utilité communes : c'est surtout dans l'habitation qu'on leur prépare et où elles

viennent si fidèlement déposer à notre profit le produit de leur travail extérieur.

Il faut donc, d'une part, que la ruche soit construite de manière à ce qu'elles y puissent vivre, se mouvoir et travailler le plus commodément possible ; d'autre part, qu'elle soit placée dans un lieu sain, bien aéré, bien éclairé, où elles puissent jouir de la chaleur et se préserver du froid et de la violence du vent.

Il faut aussi ne jamais les aborder brusquement, mais toujours doucement ; ne leur parler ou ne parler devant la ruche qu'avec calme et bienveillance, car la brusquerie ou la colère trouble à la fois leurs jouissances et leurs travaux : on viole ainsi à leur égard le double principe du *devoir* et de l'*utilité*.

L'homme n'a encore que peu étudié et apprivoisé l'abeille ; il la soigne mal et dirige très-imparfaitement ses travaux. Cependant, on peut déjà comprendre le *droit* de cet insecte et notre *intérêt* à être juste envers lui. La même réflexion s'applique sans contredit à tous les insectes : l'homme est destiné à les connaître, à les soigner tous, à diriger et utiliser leurs travaux.....

La conception et la direction des grands travaux sont le principe du *progrès* : ils préparent à l'avenir des jouissances dont le présent est privé ; mais les travaux les plus obscurs ne sont pas moins essentiels, puisque, en satisfaisant aux besoins les plus urgents, ils sont le principe de la *conservation*. Que serions-nous tous, que seraient les plus grands hommes, sans les travaux journaliers des plus petites ménagères et des derniers ouvriers en tous genres ? Que serait le progrès, sans la conservation ? Ce serait l'édifice sans fondement, c'est-à-dire l'impossible.

D'une part, l'abeille nous enseigne l'utilité des plus petits travaux et la fécondité qui sort de l'union, dans un même but, des plus petites forces et des plus minimes instincts ; d'autre part, elle nous donne l'exemple d'un travail commun, continu, courageux et persévérant, exécuté avec autant de zèle, de soins et d'activité dans l'intérêt général, actuel et futur, que celui dont le travailleur isolé profite immédiatement et principalement. Elle est ainsi l'image de l'ordre harmonieux qui existerait dans la nature et dans la société, si l'homme ne le troublait pas par sa

méchanceté, par sa paresse et par l'ignorance, qui suit fatalement ces deux vices capitaux. Le travail par association n'est si puissant et si fécond, que parce qu'il a pour mobile l'accord des travailleurs dans l'esprit d'ordre, de justice et de bonté, qui ne meut l'univers que pour le bonheur de tous les êtres.

Imitons donc l'abeille, en travaillant autant et aussi bien pour les autres que pour nous seuls, en coordonnant nos efforts avec les leurs, en subordonnant nos intérêts particuliers à l'intérêt général et le présent à l'avenir : de là seulement, sortiront le progrès et le perfectionnement de la société ; toutes les théories sociales qui ne s'appuient pas sur cette base sont vaines ou subversives, parce qu'elles ne sont pas conformes à ce plan général, à cet ordre universel auquel tous les êtres, depuis le plus grand jusqu'au plus infirme, doivent concourir chacun selon sa nature et sa position. LE PROTECTEUR

Belœil 12 janvier 1870.

Je crois qu'il vous fera plaisir d'apprendre que M. Brillon, notaire de Belœil, a fait l'acquisition à la ferme de M. Cochrane de Compton, d'une magnifique vache qui lui a coûté cent piastres, et un superbe bélier *Cotswold* du prix de soixante et quinze piastres. La vache devra donner dans le courant d'avril, un veau dont le père est le fameux taureau nommé *Duc de Hornsdale* appartenant à M. Cochrane.

M. Brillon a aussi fait venir de la ferme de N. P. Boyer & cie, de Parkeston, en Pensylvanie, un cochon qu'on peut dire être un bijou dans son espèce ; il est de race *White Chester* dont la valeur est inappréciable tant pour la qualité de la viande que pour l'économie ; car je ne connais pas de race de cochon à laquelle la nourriture fasse plus de profit ; j'en ai eu l'expérience moi-même, et l'expérience de tous ceux qui ont déjà eu de ces cochons de M. Brillon confirme la même chose.

Quant aux autres animaux dont je vous ai plus haut parlé, je ne peux rien vous en dire, car qui ne connaît la supériorité des vaches *Durham* ? Quant aux moutons *Cotswold*, si je les juge par celui que possède M. Brillon, pour la qualité de la laine, la forme de l'animal et sa grosseur, il ne peut être que très-avantageux d'en faire l'acquisition.

UN AMATEUR.